



LIEN MUNICIPAL Varize-Vaudoncourt

SOMMAIRE	page
L'EDITO	1
BUDGET PRIMITIF 2016	2
LES MANIFESTATIONS	3-4-5
INFOS UTILES	6

L'EDITO

Le Contexte budgétaire de baisse continue des dotations de l'Etat nous invite cette année encore à prendre des décisions fortes pour ne pas amputer trop durement la capacité d'investissement de la commune. Une réduction significative des dépenses de fonctionnement a été décidée par le Conseil Municipal. Les dépenses d'énergie de la commune pèsent pour environ 8% dans le budget de fonctionnement et nous envisageons de les réduire fortement. L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit participe à cette démarche de baisse de nos dépenses et contribue à l'amélioration de l'environnement.

Malgré cette baisse, et afin de permettre à notre commune de conserver un niveau d'autofinancement raisonnable, la décision a été prise d'augmenter cette année les taux des taxes locales d'environ 2%. En effet, sans capacité d'autofinancement, notre commune ne pourrait plus avoir de projets d'avenir. A compter de cet été, deux chantiers majeurs pour notre commune devraient être lancés :

- La sécurisation des traverses avec des aménagements aux entrées de village et aux carrefours pour ralentir la vitesse des automobilistes ;
- Le lancement des travaux de transformation de l'ancienne école en deux logements locatifs à basse consommation d'énergie.

Enfin, et je sais que vous êtes nombreux à l'attendre, le déploiement de la fibre optique sur notre commune pour bénéficier du très haut débit va être effectué un an plus tôt qu'initialement prévu. Ainsi, les travaux sont désormais programmés pour 2018.

Pour conclure, je souhaite à chacun d'entre vous un très bel été et de bonnes vacances.

Le Maire
Franck Rogovitz



LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La Communauté de Communes du Pays Boulageois (CCPB) a voté la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en remplacement de la redevance sur les ordures ménagères. Le mode de calcul est différent de la redevance car cette taxe est calculée sur la valeur locative de la taxe foncière (un taux de 16% sera appliqué cette année).

Ce choix est principalement lié à l'évolution conséquente du nombre d'impayés de la redevance (8% au début 2016). C'est l'Etat qui effectuera pour le compte de la CCPB le recouvrement de cette taxe.

Il est rappelé à cette occasion que le tri des déchets constitue une nécessité pour maîtriser les coûts liés à leur traitement. En moyenne, un déchet non trié coûte à la collectivité 4 fois plus cher qu'un déchet trié.

LIEN MUNICIPAL VARIZE-VAUDONCOURT

Directeur de la publication :
Franck ROGOVITZ

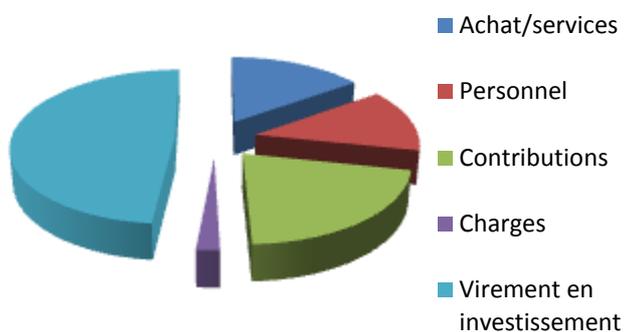
Rédacteur : Alexandre ARUS

Comité de rédaction : Anne-Marie Hartard, Marie-Laure Fornies, Pascal Hamman, Jonathan Zydko, Richard Rouland, Grégoire Chaudron

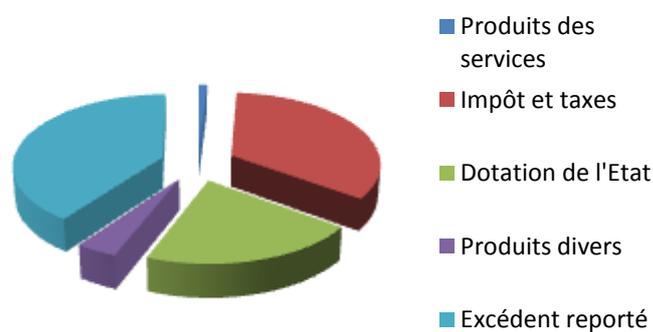
www.varize.fr

LE BUDGET PRIMITIF 2016 EN DETAILS

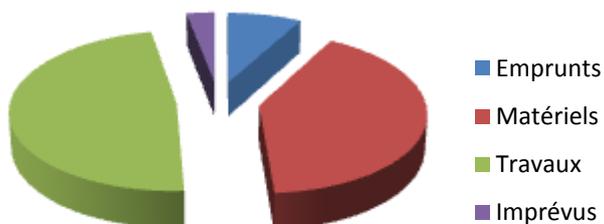
Dépenses de fonctionnement <i>368 078 €</i>	%
Achats et services : énergie, eau, assurances, déneigement, etc.	29
Charges de personnel	16
Contributions au syndicat scolaire	22
Charges financières	1
Virement à la section d'investissement	32



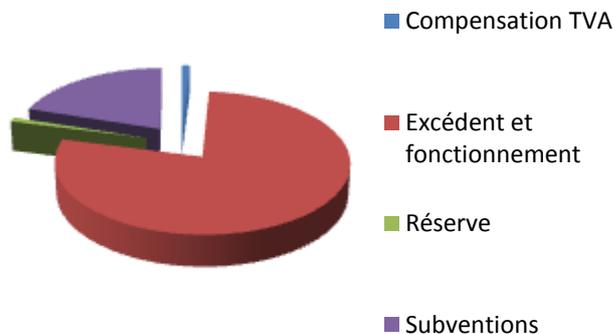
Recettes de fonctionnement <i>368 078 €</i>	%
Produits des services : location de la salle des fêtes, concessions cimetières, etc.	1
Impôts locaux et taxes	39
Dotations de l'Etat	22
Produits divers : loyers, compensation cimetière, etc.	6
Excédent reporté	32



Dépenses d'investissement <i>442 493€</i>	%
Remboursement d'emprunt	8
Opérations d'équipement affectées	41
Opération non affectées	48
Imprévus	3



Recettes d'investissement <i>442 493 €</i>	%
Fonds de compensation TVA	1
Excédent d'investissement reporté et virement de la section fonctionnement	78
Réserve	1
Subventions	20



LES MANIFESTATIONS DE DEBUT D'ANNEE

CEREMONIE DES VŒUX 2015

Après un rappel des événements marquants de l'année 2015 par Brigitte Colliot, 1^{ère} Adjointe, c'est avec émotion et simplicité que le Maire, Franck Rogovitz, a présenté à l'ensemble des habitants de la commune ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016. Une attention toute particulière a été portée aux nouveaux arrivants (une vingtaine en 2015), ainsi qu'aux acteurs économiques - nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Flajollet, nouveau Directeur de l'ESAT- et aux Présidents des 5 associations présentes dans la commune. Le contexte relatif aux collectivités locales et les projets de la commune pour 2016 ont été présentés à cette occasion. Le verre de l'amitié a clôturé cette manifestation.



CARNAVAL DES ENFANTS



Organisé par le Foyer de Varize-Vaudoncourt, le carnaval a permis de réunir de nombreux enfants de nos communes (Varize-Vaudoncourt et Bannay) parés de leurs plus beaux déguisements. A l'issue d'un fabuleux spectacle intitulé « Le clown Gilou », un goûter leur a été offert.

A l'année prochaine.



LES CRECELLES

Fidèles au poste, ils étaient là, nos courageux crécelleurs, vaillants du matin au soir afin de faire perdurer cette tradition.

« C'est l'Angélus » s'exclamaient ils avec force et conviction !

Bravo à vous, et faites-nous encore partager ces moments de fête le plus longtemps possible.



LAYETTES

Les tricoteuses bénévoles de Varize-Vaudoncourt ont un besoin urgent de laine afin de réaliser des layettes pour les prématurés de la Clinique Claude Bernard. Les modèles les plus grands (écharpes ou bonnets) seront remis à l'orphelinat de Paris.

Vous pouvez apporter de la laine (même une petite pelote, des boutons, une pression...) soit au périscolaire, soit à la permanence bibliothèque les samedis matin (10h30 à 11h30) soit au local du Foyer de Varize-Vaudoncourt les mercredis de 14h00 à 18h00. Toute l'équipe des tricoteuses vous remercie par avance de votre générosité.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le 15 avril dernier, une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes pour informer les habitants sur le lancement de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin dans notre commune (et de une heure du matin à six heures dans la nuit de samedi à dimanche). Cette action doit permettre de diminuer notre consommation d'énergie car l'éclairage public représente les deux tiers des dépenses énergétiques de la commune. L'aspect sécuritaire a été abordé par le Maire avec la présentation de données de l'observatoire national de la sécurité qui stipule notamment que 80% des vols sont effectués en plein jour.



Lors de cette réunion, la commune avait invité Jean-Michel Lazou, administrateur et délégué régional de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne. Son exposé extrêmement argumenté a fait état des conséquences de la pollution lumineuse sur l'environnement, tant au niveau des animaux que des végétaux. La lumière artificielle modifie la nuit les rythmes naturels et perturbe l'écosystème. L'homme n'échappe pas à cette problématique ce qui entraîne des troubles du sommeil chez de nombreuses personnes. Monsieur Lazou a proposé que Varize-Vaudoncourt rejoigne les 8 000 communes qui ont signé la charte de réduction de la pollution lumineuse nocturne. La charte a été adoptée par les élus municipaux lors du conseil municipal du 17 juin 2016. A noter enfin qu'une enquête sera réalisée en fin d'année pour prendre en compte les observations des habitants sur cette expérimentation.

CLEMENT KIEFFER

Jean-Marie Blanc, Président de l'association Clément Kieffer, a présenté la nouvelle exposition sur l'artiste peintre local intitulée sobrement « Dessins ». Le Maire a salué la bonne santé de l'association et l'engagement de nombreux bénévoles qui consacrent beaucoup de temps dans la préparation des expositions. Madame Ginette Magras, Conseillère Départementale a souhaité une belle réussite à cette exposition. A noter deux expositions supplémentaires, « In Betrachtung des mondes » du 26 Juin au 21 Août et « Yves BLIN, regards croisés, gravures et peintres » du 28 Août au 11 Octobre.



LES HEURES D'AMITIE

Rosa et Bernard Colliot ont accueilli les convives, mardi 10 mai 2016 à la salle d'œuvre. Le Maire les a remercié pour leur invitation et les a félicités pour leur 50 années de mariage ce qui démontre la solidité de leur engagement. Un beau gâteau d'anniversaire a clôturé cet excellent repas. L'après-midi s'est déroulée comme à l'accoutumé autour de jeux de cartes, dans la joie et la bonne humeur.

Bonnes vacances aux participants et rendez-vous en octobre.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AMITER

C'est en présence des Conseillers départementaux du canton, Ginette Magras et Jean-Paul Dastilling et des conseillers municipaux que le Maire a signé la Convention AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des TERritoires) vendredi 17 juin 2016. Cette convention ouvre droit au bénéfice d'une subvention de 30 000 euros qui a été attribuée par le Conseil Départemental à notre commune pour son projet de transformation de l'ancienne école en logements locatifs à basse consommation d'énergie. Cette aide vient en complément de celles précédemment obtenues auprès de l'Etat et de la Région Lorraine.



SAPEUR POMPIER : UN ENGAGEMENT



Rangée de derrière et de gauche à droite (Pompiers Volontaires) : Adjudant Petitjean Hervé, Sapeur Gastineau Sarah, Caporal Lecomte Merlin, Sapeur Hoffmann Justine, Sapeur Holzer Sabrina et Adjudant- Chef Ferrara Fabrice
Rangée de devant de gauche à droite (JSP) : Futur JSP1 Paul Klein, JSP1 Lubin Arus, JSP2 Jade Fornies, SP2 Blies Julien (absent)

Notre commune est fière de ses volontaires qui se sont engagés à servir et secourir. Pompiers volontaires comme jeunes sapeurs pompiers (JSP), ils répondent toujours présents auprès du CIS (Centre d'Intervention et de Secours) de Boulay sous les ordres du lieutenant Weber. Les JSP suivent une formation en alternance entre le collège de Boulay, et le CIS. Encadrés par une équipe de professionnels pendant 4 ans, ils se préparent à passer leur diplôme de pompier volontaire. A l'issue de cet examen, ils pourront rejoindre soit le CIS de Boulay soit un autre centre.

Pour toutes informations sur les JSP vous pouvez contacter le CIS de Boulay au :

03 87 79 27 85

EN BREF.....

Dératisation : Pour faire suite à de nombreuses plaintes reçues début 2016 en mairie, une campagne majeure de dératisation a eu lieu sur notre commune. En plus des égouts, le ruisseau qui longe la rue Principale a été traité, de même que les abords de la Nied. Des boîtes d'appâts ont été distribuées aux fermes et des réapprovisionnements sont réalisés tous les mois, tant que cela sera nécessaire.

Pesticides : la réglementation demande désormais aux collectivités de ne plus utiliser de produits chimiques pour le désherbage. Aussi, l'arrachage manuel et un désherbeur thermique sont désormais utilisés par l'ouvrier communal. Nous rappelons à cette occasion qu'il est du devoir de chacun d'entretenir ses trottoirs.

Dépôts sauvages : Comme tous les ans à la même époque nous devons faire face à une recrudescence de dépôts sauvages de déchets verts sur le lieu-dit « Pont de Bléning ». Nous rappelons que cet endroit est une propriété privée. Le dépôt, même de déchets verts, y est formellement interdit comme la signalisation sur site le précise. Une demande de vigilance renforcée a été diligentée auprès des services de la gendarmerie. Les horaires d'ouverture de la déchèterie de Boulay sont rappelés dans les Infos Utiles.

Bibliothèque : deux permanences sont proposées désormais chaque semaine. Le mercredi de 14h à 18h et le samedi matin de 10h30 à 11h30.

INFOS UTILES (A CONSERVER)

ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il est rappelé que les animaux domestiques (chiens en l'occurrence) ne doivent pas circuler dans la commune sans être accompagné de leur propriétaire et ils doivent être tenus en laisse. **Plusieurs plaintes ont été enregistrées en mairie concernant la présence répétée de « déjections chevalines » sur les trottoirs. Il est donc demandé expressément aux propriétaires de chevaux qui se déplacent dans la commune avec leur monture de nettoyer les déjections.**

NUISANCES SONORES : l'utilisation de matériels bruyants (tondeuses, engins mécaniques, etc.) est tolérée en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

BRULAGE DE DECHETS : il est rappelé que le brûlage à l'air libre de tout type de déchets (déchets verts, cartons, plastiques, etc.) est interdit. Merci de déposer vos déchets en encombrants en déchèterie.

NUMEROS UTILES

Mairie de Varize (tél./fax) :03.87.64.21.67
 e-mail : mairie.varize@wanadoo.fr
 site internet : www.varize.fr

Syndicats des eaux Varize :0977.409.438
et de Vaudoncourt (SEBVF) :03.87.29.30.31

Perception de Boulay :03.87.79.16.78

Gendarmerie-police :17

SAMU :15

Pompiers :18

Communauté de communes du Pays Boulageois (CCPB) :03.87.79.52.90

Espace Info Energie :03.87.86.46.62
 ou 0 810 422 422

Transport à la demande (Soli'Bus) : 03.87.37.52.59

SYDEME (déchets) : 0 800 600 057

Groupe scolaire Varize : 03.87.64.18.87

Accueil périscolaire : 03.87.63.92.61

BON A SAVOIR

- **Culte catholique** : Père Xavier Cerecki (Condé-Northen 03.87.57.00.59)
- **Culte protestant** : Courcelles-Chaussy (03.87.64.00.19)
- **Correspondant Républicain Lorrain** : Jean-Jacques Klein (03.87.64.24.74)
- **Collecte multflux** : tous les jeudis
- **Conteneurs à verre** : deux conteneurs sont installés, l'un derrière le terrain de tennis et le second à l'entrée de Varize en venant de Pontigny
- **Recyclage des textiles** : le conteneur de recyclage des textiles est situé derrière le terrain de tennis

HORAIRES DECHETERIE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	-	14h-18h
Mardi	10h-12h-	14h-18h
Mercredi	10h-12h	14h-18h
Jeudi	10h-12h	14h-18h
Vendredi	10h-12h	14h-18h
Samedi	9h30-12h	14h-18h
Dimanche	10h-12h	-

LES FETES DE FIN D'ANNEE

- **06 novembre** : repas des anciens
- **11 novembre** : cérémonie de commémoration
- **04 décembre** : fête de Saint-Nicolas

POUR RESERVER LA SALLE DES FETES : Contacter **Brigitte COLLIOT** (03.87.64.18.36)

Option salle complète avec cuisine

Option salle sans accès à la cuisine

Durée de la location	Tarif local*	Tarif extérieur	Durée de la location	Tarif local*	Tarif extérieur
Journée	250 €	310 €	Journée	180 €	230 €
Samedi, dimanche, jour férié	280 €	360 €	Samedi, dimanche, jour férié	230 €	290 €
WE (du vendredi 19h au lundi 8h)	320 €	430 €	WE (du vendredi 19h au lundi 8h)	260 €	340 €
			½ journée (matin, après-midi ou soirée)	105 €	130 €

* tarif local : habitants de la commune ou associations ayant leur siège social dans la commune.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Mardi	De 9h à 11h30
Mercredi	De 13h à 16h45
Vendredi	De 16h à 18h45
Samedi	De 9h à 11h30

Fermeture estivale de la Mairie : du 11 au 17 juillet et du 07 au 14 août 2016. Une permanence des élus se tiendra durant tout l'été les samedis matin de 10h30 à 11h30.

Vous pouvez également consulter le site internet de la commune www.varize.fr.

COMMANDE GROUPEE DE FIOUL

Une nouvelle opération est prévue première quinzaine de septembre 2016. Pour les personnes intéressées, merci de prendre contact avant le 27/08/2016 auprès du secrétaire de mairie, ou bien par mail mairie.varize@wanadoo.fr qui transmettra à Rémy Reslinger, coordinateur de cette action.